

Chapitre 3 :Quels sont les processus sociaux qui contribuent à la déviance ?

*"Economie parallèle, équipe dure comme un roc
Petits Don qui contrôlent grave leurs spots
Je pense pas à demain, parce que demain c'est loin"*
Demain c'est loin. IAM





Table des matières

I La contrôle social vise à faire respecter les normes

A	LA DISTINCTION ENTRE NORMES SOCIALES ET NORMES JURIDIQUES.....	3
B	LES DIFFÉRENTES FORMES DE CONTRÔLE SOCIAL.....	5

II La déviance n'est pas une simple transgression des normes

A	LES NORMES SONT RELATIVES.....	8
B	LA DÉVIANCE COMME PROCESSUS.....	10

III Les difficultés de mesure de la délinquance

A	LA DIVERSITÉ DES FORMES DE DÉVIANCE.....	14
B	LES DIFFICULTÉS DE MESURE DE LA DÉLINQUANCE.....	15

Les grandes thématiques de ce chapitre sont les suivantes :



-Comprendre la distinction entre normes sociales et normes juridiques, et connaître la diversité des formes de contrôle social.



-Comprendre que la déviance et/ou la désignation d'un acte comme déviant se définissent comme une transgression des normes et qu'elles revêtent des formes variées selon les sociétés et, en leur sein, selon les groupes sociaux



-Comprendre que la déviance peut s'analyser comme le produit de différents processus sociaux (étiquetage, stigmatisation, carrières déviantes).



-Comprendre et illustrer la distinction entre déviance et délinquance.



-Comprendre et illustrer les difficultés de mesure de la délinquance.

Avant de commencer :



Question 1 : Quels sont les comportements qui peuvent engendrer des moqueries ?

Question 2 : Quels sont les comportements qui peuvent engendrer une peine de prison ?

Question 3 : Quels sont les points communs entre les deux images ?

I La contrôle social vise à faire respecter les normes

A La distinction entre normes sociales et normes juridiques

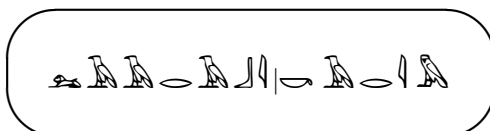
La vie en société impose des règles, ces règles sont de natures diverses. Cette diversité de règles implique une diversité de sanctions et une diversité de formes de contrôle social.

□ Document 1 : Qu'est-ce que la déviance

Tuer son voisin, renverser volontairement du chocolat fondu sur une moquette blanche au cours d'un repas, chahuter en classe, être homosexuel, commettre un hold-up dans un bureau de poste, oublier de fêter l'anniversaire d'un proche, tricher dans une partie de dominos entre amis, s'adonner au commerce de stupéfiants ou se prostituer, se moucher au milieu d'un concerto de violon. Le quotidien nous expose à d'innombrables écarts de conduite qui, d'une manière ou d'une autre, rompent ce que l'on tient pour le cours ordinaire des choses. Ces ruptures ne nous paraissent pourtant pas toutes d'égale gravité. Les manquements aux règles de la bienséance, de la politesse et de l'honneur se distinguent des agissements qui portent atteinte à la propriété privée, à l'intégrité physique, ou à l'ordre public. Si l'habitude nous fait considérer les infractions aux exigences de l'étiquette comme des faits difficiles à apparenter à des crimes, c'est peut-être que le recours à la procédure pénale est, peu à peu, entré dans les mœurs et que ce qui paraît aujourd'hui devoir lui échapper est abandonné aux formes communes de la réprobation sociale. Condamner la conduite d'autrui est cependant un acte banal. Réprimander, réprover, blâmer, discréditer, punir, châtier, corriger, redresser : une infinité de façons de faire savoir à un individu que son comportement est inacceptable nous est disponible. Mais, quelle que soit la forme sous laquelle elle s'exprime, la réaction est identique : lorsqu'une conduite déroge à ce qu'il faudrait qu'elle fût, elle donne lieu à une sanction. [...] Il faut que préexiste une norme à l'aune de laquelle puisse se mesurer un écart ; et que cette norme soit suffisamment publique pour que la sanction soit comprise comme telle ».

A. Ogien, *Sociologie de la déviance*, 1995

Question 4 : Quel est le point commun entre les différentes actions listées dans la 1^{ère} phrase ?



Question 5 : Qu'est-ce qui permet d'établir la différence de gravité selon l'auteur ?

Question 6 : Qu'est est l'objectif de la sanction ?



Question 7 : À quoi s'expose l'automobiliste ? À quoi s'expose la personne sur la photo de droite ?

Question 8 : Pourquoi peut-on dire que dans les deux cas il y a un écart ou un non respect de la règle ?

Question 9 : En quoi des rires, des moqueries et une mise à l'écart sont des sanctions ?

Question 10 : Comment peut-on définir une règle, une norme ? une norme sociale ? une norme juridique ?



Instituée par Napoléon Bonaparte, la Légion d'honneur est la plus haute décoration honorifique française, elle récompense depuis ses origines les militaires comme les civils ayant rendu des « services éminents » à la Nation.

Question 11 : Quel est le rôle des gratifications ? Pourquoi peut-on dire qu'il s'agit de sanctions positives ?

Question 12 : Recherchez des exemples de normes qui prennent la forme de prescriptions (ce qu'il faut faire, ce qui est bien) et d'interdictions (ce qu'il ne faut pas faire, ce qui est mal).

À retenir :

La cohésion sociale nécessite des règles de vie. Une règle se définit par l'existence d'une sanction. Il existe des règles écrites (juridiques) qui donnent lieu à des sanctions formelles, matérielles (peine de prison etc.), et des règles sociales non-écrites (ne pas parler fort dans en public etc) qui donnent lieu à des sanctions diffuses, non-écrites, informelles (regards réprobateurs, rires etc). Les sanctions diffuses agissent comme les sanctions formelles, elles poussent les individus à se conformer aux normes. Les sanctions peuvent aussi être positives, par exemple les gratifications permettent de montrer l'exemple. Ainsi les normes prennent la forme de prescriptions (ce qu'il faut faire, ce qui est bien) ou d'interdictions (ce qu'il ne faut pas faire, ce qui est mal).

Document 2 : La relation entre les lois et les mœurs

La tension entre les mœurs et les lois est ainsi aussi ancienne que le sont les lois elles-mêmes. Les

sociétés ont toujours connu des évolutions de leurs mœurs qui obligeaient les lois à s'adapter. Il est de surcroît courant d'affirmer que le législateur est condamné à suivre les changements de la société. Cette image est cependant relativement caricaturale, même si elle a cours notamment chez les juristes.

Une telle présentation de la réalité mérite donc d'être relativisée. Elle suppose que la coutume imposerait au législateur de s'aligner nécessairement sur des pratiques sur lesquelles il n'aurait aucune prise. Il n'est certes pas rare que celui-ci prenne acte d'un certain nombre d'évolutions sociales et accepte, à la suite d'une pression exercée par la société, de consacrer de nouvelles pratiques.

Il est en outre des situations que le législateur refuse obstinément de reconnaître. Les familles recomposées, par exemple, ne sont pas illicites, mais la loi refuse depuis au moins vingt ans d'officialiser le lien entre le beau parent et l'enfant issu de la première union. Le législateur considère en effet que l'enfant a déjà deux parents, même s'ils sont désormais séparés. En voyant son lien à l'enfant légalisé, le beau-parent prendrait une part de la responsabilité qui incombe aux véritables parents, ce qui accentuerait encore la fragilisation du lien entre ces derniers et leur enfant. Le législateur estime qu'il convient au contraire de renforcer ce lien originel et refuse de consacrer le lien existant avec le beau parent. Par-là même, il s'interdit donc de céder devant les mœurs.

En outre, dans un nombre non négligeable d'hypothèses, non seulement le législateur ne suit pas les mœurs, mais il les contrarie délibérément. Un certain nombre de lois ont en effet été élaborées pour briser des pratiques considérées comme ne devant plus avoir cours en France. Depuis trente ans, le législateur essaie, par exemple, de promouvoir l'égalité des sexes, allant ainsi à l'encontre de la tendance « naturelle » de la société, qui ne la réalise pas spontanément. En supprimant la notion de chef de famille, la loi du 4 juin 1970 s'est ainsi imposée contre la pratique majoritaire en vigueur dans la plupart des familles françaises. Convaincu de la légitimité de son dessein, le législateur continue depuis lors obstinément sa lutte acharnée contre la discrimination sexiste. Par ailleurs, l'existence de trois lois successives, en 1987, 1993 et 2002, relatives à l'autorité parentale conjointe, lorsque les parents sont séparés, montre clairement la difficulté du concept à s'imposer aux mœurs. En 2002, le législateur a proposé, sans l'imposer aux parents, la résidence alternée, qui représente aujourd'hui seulement 10 % des modes de garde des enfants après séparation du couple. Il a donc légiféré par opposition à une pratique adoptée par 90 % des familles françaises concernées. La volonté de consacrer un modèle minoritaire indique que le législateur considère la pratique majoritaire comme mauvaise et la pratique qu'il préconise comme meilleure. Les deux exemples précédents démontrent en tout cas que le législateur précède parfois les mœurs, avec le souhait de les guider, voire de les ordonner. On constate d'ailleurs que près de trente-quatre ans après la disparition du statut du chef de famille, les pouvoirs au sein des ménages ont connu un certain rééquilibrage. De même, après trois lois relatives à l'autorité parentale, c'est ce modèle qui est consacré dans les faits, et ce, grâce au législateur et non aux mœurs.

Françoise DEKEUWER-DEFOSSEZ, *Doyen de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Lille*. <https://www.senat.fr colloques vive la loi>

Question 13 : Quel est le problème soulevé ?

Question 14 : Donnez des exemples pour les deux cas de figure ?

B Les différentes formes de contrôle social

Document 3 : Qu'est-ce que le contrôle social

Le contrôle social est l'ensemble des ressources matérielles et symboliques dont dispose une société pour assurer la conformité du comportement de ses membres à un ensemble de règles et de principes prescrits et sanctionnés.

Raymond Boudon et François Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*.

Un comportement est qualifié de conforme s'il répond aux attentes de la société ou du groupe, s'il est en adéquation avec les normes, les valeurs et les rôles transmis par la socialisation. Inversement, on parle de comportement déviant. On entrevoit ainsi toute la relativité des comportements (qui

peuvent être déviant pour la société mais conformes pour certains groupes sociaux. . .)..

Question 15 : Donnez des exemples de ressources matérielles, puis symboliques ?

Question 16 : Expliquez ce qu'est un comportement déviant.

☒ Document 4 : Contrôle social formel et informel

Durkheim pensait qu'il n'était guère possible de donner une bonne théorie de l'ordre social sans introduire une analyse des châtiments informels tels que le rire, le sarcasme, le mépris. D'ailleurs, dès le début des Règles de la méthode sociologique, Durkheim éprouve le besoin de parler du rire. Que dit-il ? « Si, en m'habillant, je ne tiens aucun compte des usages suivis dans mon pays et dans ma classe, le rire que je provoque, l'éloignement où l'on me tient produisent, quoique d'une manière plus atténuée, les mêmes effets qu'une peine proprement dite ». Comme tant d'autres, Durkheim considère que le rire châtie les mœurs, sanctionne les infractions aux conventions et aux usages. Le rire a la même fonction, les mêmes effets que toute autre peine : c'est l'équivalent informel d'une peine légale. Bien entendu, entre ces deux formes de peines, il n'y a pas identité au sens strict. Toutes les propriétés d'un châtiment informel comme le rire ne sont pas identiques aux propriétés d'une peine légale comme l'emprisonnement. Ainsi, le rire peut être le fait de chacun et de tout le monde alors que les peines légales ne peuvent être administrées que par un corps défini et constitué. Durkheim dirait : le rire est une sanction « diffuse » alors que l'emprisonnement est une sanction « organisée ». Diffus signifie en réalité : appliqué directement sans la médiation d'un corps défini et constitué. Les sanctions diffuses, à la Durkheim, déterminent un domaine de droits et de devoirs échappant à la juridiction des corps définis et constitués. Nous reconnaissons Durkheim, évidemment.

Ruwen Ogien, « Sanctions diffuses. Sarcasmes, rires et mépris » 1990

Question 17 : Pourquoi le rire permet-il le contrôle social ?

Question 18 : Qu'est-ce qui différencie les sanctions formelles et informelles ?

☒ Document 5 : Complétez le tableau

	Caractéristiques de la sanction (diffuses, organisées, qui, etc.)	Exemples sanctions négatives	Exemples sanctions positives
Sanctions formelles			
Sanctions informelles			

Définitions :

-**Le contrôle social formel** est le processus par lequel des groupes sociaux et des institutions spécifiques (justice, police, Église, École, etc.) régulent les activités sociales afin d'assurer le maintien des règles et de prévenir les comportements déviants. Les sanctions correspondantes sont diverses : sanctions morales (réprobation, blâme, etc.) ; sanctions religieuses (excommunication, pénitence, etc.) ; sanctions juridiques (dommages et intérêts, peines de prison, etc.). Dans la typologie de Durkheim, cela correspond aux sanctions organisées.

-**Le contrôle social informel** s'exerce de manière continue au cours des interactions sociales de la vie quotidienne (famille, groupe de pairs, etc.). Chaque individu contribue consciemment ou inconsciemment à réguler les comportements sociaux d'autrui. Les sanctions, positives ou négatives, peuvent prendre la forme d'approbations (sourires) ou de désapprobations (sarcasmes) proportionnelles à l'importance de la transgression. Dans la typologie de Durkheim, cela correspond aux sanctions diffuses.

Document 6 : Le conformisme



L'expérience de Milgram

Question 19 : Quel est le but de l'expérience de Milgram ? Par quels moyens le contrôle social s'exerce-t-il ?

Question 20 : Les sanctions sont-elles diffuses ? organisées ? positives ? négatives ? Le contrôle social est-il formel ? informel ?

	Choc moyen maximal	% de sujets allant jusqu'au bout
Dans une pièce séparée	405 Volts	62%
Dans la même pièce	300 Volts	40%

Question 21 : Comment expliquez-vous ces résultats ?



L'expérience de Asch

Question 22 : Quel est le but de l'expérience de Asch ? Par quels moyens le contrôle social s'exerce-t-il ?

Question 23 : Quels sont les résultats de l'expérience de Asch ? Comment expliquez-vous les comportements des « cobayes » ? Le contrôle social est-il formel ? informel ?

Document 7 : L'intériorisation du contrôle social

C'est sans doute lorsqu'il se mue en auto-contrôle que le contrôle social atteint son efficacité maximale : sa capacité à prévenir les écarts à la norme n'est jamais aussi forte que lorsque c'est l'individu lui-même qui se l'applique, soit de manière inconsciente, soit en ayant l'impression de se contraindre de son propre chef. Ce contrôle social interne ne se réduit pas à l'anticipation des sanctions du contrôle social externe, pour les rechercher (sanctions positives) ou les éviter (sanctions négatives) : il est le fruit d'un processus d'intériorisation de la contrainte. L'intériorisation du contrôle social est renforcée par les rôles sociaux et des jeux de distinction dans lesquels les individus sont pris : l'auto-contrôle des émotions, la maîtrise de soi, le refoulement des pulsions, sont l'effet d'un contrôle social que l'individu s'impose à lui-même pour tenir son rang.

wikipedia

Question 24 : Expliquez la première phrase.

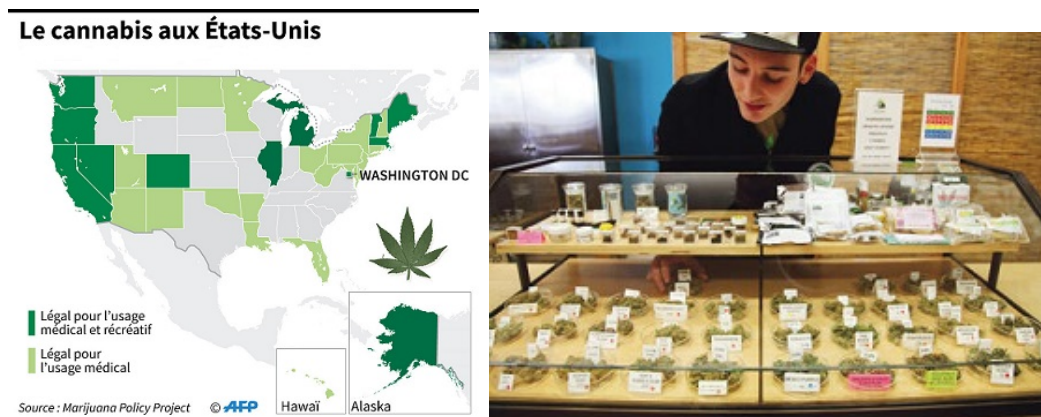
Question 25 : Donnez des exemples.

II La déviance n'est pas une simple transgression des normes

A Les normes sont relatives

-Dans l'espace

  **Document 8** :



Question 26 : Les lois sur le cannabis étant différentes que peut-on en conclure sur les conséquences d'un même comportement ?

-Dans le temps

  **Document 9** :

La SNCF bannit les cigarettes de tous ses wagons

Par [Matthieu Écoiffier](#) — 16 août 2005 à 03:19

Dès l'année prochaine, fumer sera interdit sur toutes les lignes.

La SNCF bannit les cigarettes de tous ses wagons

En 2006 les derniers wagons et compartiments fumeurs auront disparu à la SNCF. «Nous allons proposer d'ici à la fin de l'année 100 % de trains non-fumeurs», a annoncé hier Guillaume Pépy, le directeur général de la compagnie, sur RMC.

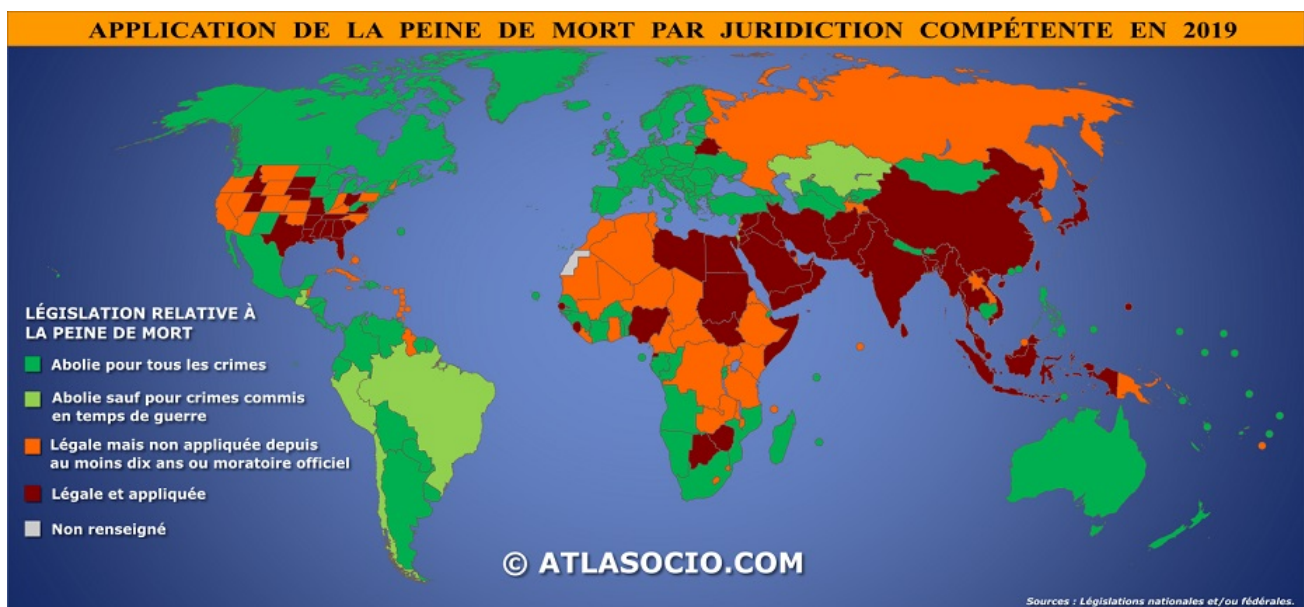
Question 27 : Pourquoi de nos jours de fumer dans un train semble impensable ? Que peut-on en conclure ?

-Selon les groupes sociaux



Question 28 : Donnez des exemples de comportements qui peuvent être considérés comme déviant dans certains milieux et pas dans d'autres.

Document 10 : La peine de mort dans le monde



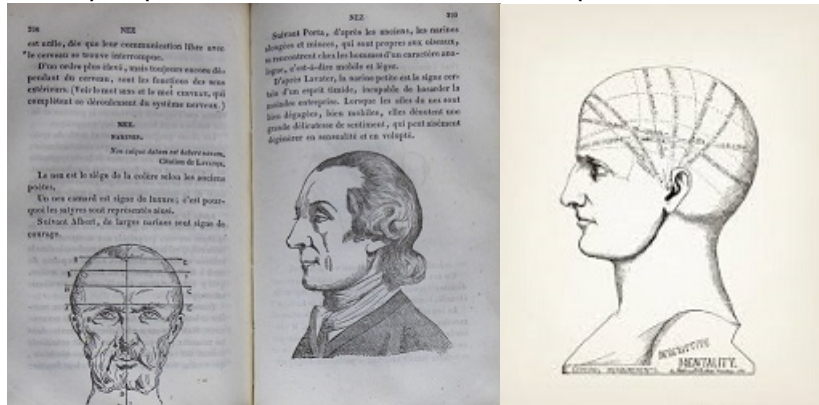
Question 29 : Pourquoi les sanctions diffèrent d'un pays à l'autre ?

Comme le précise Émile Durkheim en 1893, il « ne faut pas dire qu'un acte froisse la conscience commune parce qu'il est criminel, mais qu'il est criminel parce qu'il froisse la conscience commune. Nous ne le réprouvons pas parce qu'il est un crime, mais il est un crime parce que nous le réprouvons ». Les normes sociales sont toujours socialement et historiquement situées; elles diffèrent également selon les groupes sociaux au sein d'une même société. En ce sens, la déviance, en tant que transgression d'une norme, n'existe que relativement à la norme en vigueur. Il n'y a donc pas d'actes déviant en soi pas plus qu'il n'y a d'actes considérés comme déviant en tout temps et en tout lieu.

B La déviance comme processus

La phrénologie est une théorie du XIX^{ème} selon laquelle les bosses du crâne d'un être humain reflètent son caractère. Aujourd'hui complètement dépassée, elle a inspiré des auteurs qui ont essayé d'expliquer la criminalité par des facteurs biologiques. Les explications en terme biologique ou génétique ne sont pas pertinentes, ici nous allons voir que la déviance est

avant un processus sociale.



Selon Howard S. Becker, la déviance « n'est pas une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions. On peut donc étudier les processus par lesquels « les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants ».

📄 📄 Document 11 : Les entrepreneurs de morale

D'où viennent ces normes et comment sont-elles construites ? Pour le sociologue américain Howard Becker, elles sont en partie le fruit du travail d'entrepreneurs de morale, c'est-à-dire de personnes qui se mobilisent pour faire adopter ou maintenir une norme sociale. En 1963, Howard Becker publie *Outsiders*, un des premiers ouvrages de sociologie de la déviance : la norme, selon lui, n'existe pas en soi ; elle est toujours construite socialement. Un individu est déviant parce qu'il est perçu comme tel par la société : il est « étiqueté » déviant (théorie de l'étiquetage ou *labeling*). La déviance n'a donc de sens qu'au regard d'une norme socialement construite, qui aurait pu être autre. Ces normes découlent de valeurs. Mais celles-ci sont abstraites et ne peuvent pas être directement traduites sous forme de règles : c'est l'interprétation de ces valeurs par un groupe d'individus qui donne corps à la norme, qui la crée. Becker étudie ces individus qui œuvrent à imposer leur interprétation des comportements : il les désigne comme des « entrepreneurs de morale ». Si les individus qui entreprennent de telles « croisades » – selon l'expression de Becker – sont parfois convaincus de la légitimité morale de leur « mission », le plus souvent ils agissent en vue de leurs intérêts propres : reconnaissance de leur profession, dénonciation d'un groupe concurrent. . .

Alice Pavier et Ambroise Masson, « Comment les normes sociales se construisent » Dans *Regards croisés sur l'économie* 2014/1 (n° 14)

Question 30 : Expliquez la phrase soulignée ?

Question 31 : Que signifie entrepreneur de moral ? Donnez des exemples

📄 📄 Document 12 : La stigmatisation ou labellisation

La stigmatisation est un processus qui, à terme, marque l'individu ou le groupe d'un opprobre¹ : les stigmatisés sont ceux et celles qui subissent une réprobation sociale parce qu'ils auraient contrevenu à une loi ou une norme sociale ; ils sont vus comme étant déviants. La stigmatisation vient de Stigma qui signifie marques de supplice du Christ apparaissant sur les gens, il signifie donc qu'il s'observe et qu'il est vu de tous ce mot signifie donc une présentation très négative. Selon Erving Goffman,

1. Réprobation publique

la stigmatisation d'un individu intervient lorsqu'il présente une différence visible par rapport son proche environnement (cicatrices, infirmités physiques ou handicap social, toxicomanie, alcoolisme et antécédents criminels, religion, nationalité, couleur de la peau etc.).

wikipedia

Question 31 : Quel est le lien avec la déviance ? Donnez des exemples ?

📖 📄 📌 Document 13 : L'étiquetage

Dans *Outsiders* (1963), H. S. Becker a développé la théorie de l'étiquetage qui se réfère à la construction sociale de la déviance. Selon l'auteur, les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants. Par exemple, les toxicomanes, les fous, les gros, etc. Il synthétise la théorie de l'étiquetage sous la forme d'un tableau à double entrée combinant deux variables

	Obéissant à la norme	Transgressant la norme
Perçu comme déviant	Accusé à tort	Pleinement déviant
Non perçu comme déviant	Conforme	Secrètement déviant

Cet étiquetage est rarement imposé de manière unilatérale. Il fait plutôt l'objet d'une co-construction à travers les rapports et les interactions entre individus. Cette dimension a été particulièrement développée par Erving Goffman sous l'angle des mécanismes de stigmatisation de manière plus générale. A l'image de l'étiquetage en tant que déviant, le stigmaté n'est pas un attribut en soi : il se définit dans l'interaction avec autrui. Goffman observe ainsi l'existence de tout un jeu possible de négociations identitaires tant que le stigmaté n'est pas révélé aux yeux de tous, c'est-à-dire tant qu'un individu n'est pas encore ouvertement discrédité mais qu'il s'avère potentiellement discréditable du fait de ses caractéristiques ou de son comportement. Dans ce cadre, Becker insiste sur une catégorie d'individus en particulier qu'il nomme les « entrepreneurs de morale ». Il en distingue deux sortes : ceux qui contribuent à la création des normes, d'un côté, et ceux qui les diffusent et les font appliquer, de l'autre.

Question 32 : Expliquez le principe de cette théorie. Donnez des exemples ?

📖 📄 📌 Document 14 : Les carrières déviantes

L'emploi de la notion de carrière par Howard Becker pour l'appliquer aux questions de déviance et délinquance s'inspire directement des travaux d'Everett Hughes. Ce dernier a notamment utilisé cette notion dans ses travaux sur les médecins, mais avait lui-même envisagé la possibilité d'étendre son usage au-delà du seul cadre de la sociologie des professions. Il en donne pour cela une définition large qui désigne « le parcours ou la progression d'une personne au cours de la vie (ou d'une partie donnée de celle-ci) ».

La façon dont Becker emploie cette notion dans *ses travaux vise à mettre à distance les explications psychologiques, systématiques à l'époque dès lors qu'on s'intéresse à des comportements déviants. Là encore, cela passe par un renversement de perspective par rapport au sens commun de l'époque : « ce ne sont pas les motivations déviantes qui conduisent au comportement déviant mais à l'inverse, c'est le comportement déviant qui produit, au fil du temps, la motivation déviante »*.

Sur cette base, l'ambition de la notion de « carrière » est de rendre compte d'un comportement comme le fruit d'une succession de différentes séquences ordonnées les unes par rapport aux autres. Ces séquences désignent les étapes récurrentes dont tous ceux qui partagent une même carrière ont à faire l'expérience. Toutefois, la manière dont ces séquences s'organisent, leur durée, ainsi que les contextes et les relations qui interviennent au cours de ce processus peuvent varier, et c'est ce qui fait l'apparente singularité de chaque carrière.

A chaque séquence de la carrière, Howard Becker observe que certains vont s'arrêter, tandis que d'autres vont persévérer et même progresser dans la carrière en accédant à la séquence suivante, en fonction de l'enchaînement des relations et des événements. Enfin, plus un individu avance dans sa

carrière, plus les choix qui s'offrent à lui s'avèrent restreints, par une sorte d'effet d'entonnoir : « à mesure qu'une personne progresse dans sa [carrière], les décisions qu'elle a déjà prises tendent à limiter les alternatives qui restent ouvertes ».

<http://ses.ens-lyon.fr/articles/sociologie-de-la-deviance>

Question 33 : Expliquez le passage en italique et résumez cette théorie

Document 15 : Comment devient-on fumeur de marijuana ?

A la suite de son enquête, Becker parvient à identifier trois séquences qu'il retrouve dans le récit de l'ensemble des personnes qu'il a interrogées.

1) L'apprentissage de la technique : A la différence des cigarettes, le fait de fumer des joints d'herbe nécessite un savoir-faire qui demande à être acquis, en particulier au contact des pairs et en suivant leur exemple. Le dosage, le fait de parvenir à rouler soi-même ou le fait de retenir la fumée pour maximiser les effets du produit constituent la base de l'apprentissage du fumeur de marijuana, sans lequel le prolongement de la carrière n'est pas envisageable, au-delà d'un mode de consommation occasionnel.

2) L'apprentissage de la perception des effets : une fois que la drogue est inhalée, Becker constate dans le récit de ses enquêtés qu'il est nécessaire d'apprendre à reconnaître les impressions qu'elle procure, avec l'idée d'être potentiellement capable d'en devenir un connaisseur, à l'image des amateurs de vin.

3) L'apprentissage du goût : enfin, la dernière étape pour devenir fumeur régulier consiste à interpréter les sensations comme agréables : « comme pour les huîtres ou le Martini, le goût pour ces sensations est socialement acquis ». Alors que certains symptômes peuvent paraître désagréables (stress, vertige, paranoïa), c'est encore une fois au contact des pairs et avec l'expérience que les consommateurs apprennent (ou non) à reconnaître ces symptômes comme étant des signaux positifs, ce qui conditionnera la poursuite de la carrière. A l'inverse, un bad trip risque d'entraîner un abandon, temporaire ou définitif, de la consommation d'herbe.

Au bout du compte, selon Becker, « un individu ne peut commencer, puis continuer, à utiliser la marijuana pour le plaisir que s'il apprend à définir ses effets comme agréables, et si elle devient et demeure un objet que l'individu estime susceptible de lui procurer du plaisir ».

<http://ses.ens-lyon.fr/articles/sociologie-de-la-deviance>

Question 34 : Donnez des exemples d'autres formes de carrière déviantes.

Question 35 : Que signifie la dernière phrase ? Que peut-on en déduire ?

Document 16 : La carrière anorexique

Lorsqu'elle se penche sur la question de l'anorexie au début des années 2000, Muriel Darmon observe que l'on cantonne généralement l'analyse sociologique de ce phénomène à la définition des contours statistiques de la population concernée, à savoir essentiellement des jeunes femmes de 15 à 24 ans issues des classes sociales moyennes ou supérieures. En revanche, l'explication du déroulement de ce phénomène est renvoyée à l'analyse psychologique ou médicale. En employant le concept de carrière tel que forgé par Becker, elle parvient néanmoins à identifier différentes séquences sociologiques qui composent la carrière anorexique.

1) L'engagement dans une « prise en main » : la carrière anorexique démarre par un simple régime, résultat de diverses incitations publiques, familiales ou amicales. A travers ce qu'elle nomme « la prise en main », Muriel Darmon montre que cette première étape de la carrière se signale également par un changement d'apparence, de coiffure, de manière de s'habiller, ou bien dans un investissement plus important dans le travail, dans un souci d'excellence.

2) Le maintien de l'engagement : dans une deuxième séquence, ce travail sur soi s'intensifie au

point de devenir un véritable « régime de vie ». Celui-ci entraîne un recodage des sensations (la faim devient perçue comme un symptôme agréable, le goût du gras devient perçu comme mauvais...), tandis que l'espace des goûts tend à s'aligner sur les activités valorisées au sein des classes supérieures.

3) La poursuite de l'engagement malgré les alertes et la surveillance : c'est à cette étape que l'étiquette d'anorexique fait son apparition. Le régime et la maigreur étaient dans un premier temps perçus comme une mise en conformité de la part de l'entourage, mais la déviance tend alors à se constituer dans le fait de « ne pas savoir s'arrêter », ce qui se traduit notamment par des évanouissements ou des tremblements. La poursuite de la carrière nécessite alors de parvenir à déjouer la surveillance des proches en apprenant à dissimuler les malaises et en faisant preuve de discrétion de manière à donner le change.

4) La prise en charge hospitalière : la carrière arrive à son terme lorsque la patiente accepte de s'appropriier le point de vue médical à son sujet, ce qui est alors susceptible de faire basculer la carrière dans un processus symétrique de désengagement en trois phases, consistant d'abord à « lâcher prise », puis à s'en remettre à l'hôpital, avant finalement d'être en mesure de « se reprendre en main ».

Au-delà de l'intérêt de ce type d'analyse pour faire ressortir l'ordonnement d'un parcours en différentes étapes, on voit aussi l'importance capitale que jouent les relations et les interactions (avec les amis, la famille, le personnel médical...) dans le déroulement de ces différents processus et dans l'adoption d'un comportement déviant.

<http://ses.ens-lyon.fr/articles/sociologie-de-la-deviance>

Question 36 : Pourquoi peut-on parler de carrière déviant dans cet exemple ?

Dans cette perspective, la déviance est analysée comme un processus résultant d'un ensemble d'interactions entre la personne qui commet l'acte et celles qui réagissent à cet acte. La carrière déviant est composée de différentes séquences ou étapes, dont l'enchaînement n'a rien de mécanique. Les formes d'étiquetage (ou de labellisation) et de stigmatisation auxquelles est soumis l'individu sont décisives dans cette carrière déviant. En effet, dès lors qu'un individu a été identifié (à tort ou à raison) comme ayant transgressé une norme, il court le risque d'être étiqueté comme déviant, de sorte qu'aux yeux d'autrui, la déviance devient son « statut principal » : l'« identité déviant » qui lui est attribuée, et à travers laquelle il est perçu, « commande les autres identifications ». L'individu est alors porteur d'un stigmat, en tant qu'« attribut qui jette un discrédit profond » et impose à l'individu de se percevoir selon le jugement que l'on porte sur lui. Ce dernier peut alors développer une honte ou un dégoût de soi à moins qu'il parvienne à se débarrasser du stigmat, à le renverser ou à se l'approprier et même à s'en prévaloir.

Par l'exemple l'étude de Sophie Divay (2004) montre que les femmes venant pour une consultation sociale préalable à une interruption volontaire de grossesse (ivg) sont conscientes du fait que l'acte auquel elles se préparent reste socialement stigmatisé. Face à leurs interlocuteurs, certaines manifestent ainsi tous les signes d'une intériorisation douloureuse du stigmate (honte, culpabilité), tandis que d'autres, refusant toute culpabilité, et « affichent une attitude indifférente ou distanciée par rapport à l'ivg ». Le label transforme en effet l'identité aux yeux des autres. Dans de telles situations, il est difficile pour un individu de participer à la vie de groupes respectueux de la normativité sociale (Jacques Faget, 2002) dans lesquels on le définit comme « étranger » et auxquels il se sent lui-même étranger, soit parce qu'il développe un sentiment de honte, soit parce qu'il estime que ceux qui le jugent sont eux-mêmes étrangers à son univers. Il est alors possible que l'individu trouve auprès d'autres « stigmatisés » comme lui une sorte de refuge identitaire. Il entre dès lors dans un groupe déviant, dont il s'approprie la « sous-culture déviante », laquelle le fait progressivement s'affranchir des normes « officielles » et des « contrôles sociaux globaux » (Howard S. Becker, 1985) et le conduit à adopter les normes propres au groupe.

III Les difficultés de mesure de la délinquance

A La diversité des formes de déviance

En sociologie on distingue normes sociales (règles non-inscrites) et normes juridiques, le non-respect d'une norme sociale correspond à un acte de déviance. Mais le terme 'déviance' est plus général que cela, car il inclut aussi le non respect des règles juridiques. Pour être plus précis on va distinguer différents niveaux de normes et de déviations (délinquance et criminalité).

Document 17 : Les trois catégories d'infractions

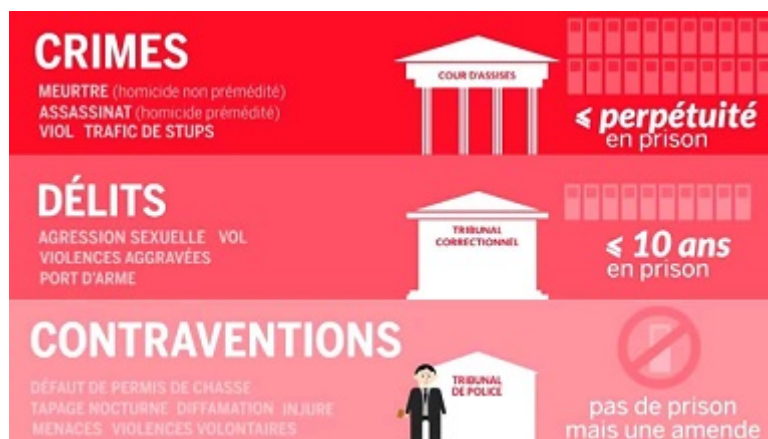
Les infractions sont classées en trois groupes en fonction de la gravité du comportement qu'elles révèlent. On distingue les contraventions, les délits et les crimes :

- Les contraventions désignent les infractions les moins graves, qui révèlent moins une atteinte aux normes fondamentales de l'ordre social qu'une indiscipline à l'égard des règles de la vie en commun. Elles sont punies de peines d'amende.
- Les délits désignent les infractions caractérisant une volonté de transgresser une norme sociale

importante. Ils sont punis de peines d'amende supérieures ou égales à 3 750 euros et de peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans pour les délits les plus graves.

-Les crimes constituent la catégorie des infractions les plus graves, qui manifestent une violation extrême des interdits fondamentaux de notre société. Ils sont punis, en fonction de leur gravité, d'une peine de réclusion pouvant aller de 15 ans à la perpétuité. L'homicide, le viol ou l'émission de fausse monnaie sont des crimes.

Question 37 : Donnez des exemples pour chaque type d'infractions.



B Les difficultés de mesure de la délinquance

Document 18 : Les actes non connus

La définition même de la notion de délinquance (transgression d'une norme juridique) permet d'emblée de mettre en évidence deux premières difficultés de mesure de ce phénomène. Il faut tout d'abord que l'acte soit connu. Or certains actes délinquants peuvent être commis à l'insu de tous ; c'est le cas lorsque, ne parvenant pas à la connaissance des institutions de contrôle social, ils ne font en outre pas de « victimes » (au sens juridique du terme), par exemple : infractions à la législation sur les étrangers, usage de produits stupéfiants. Ces actes délinquants ne pouvant, par définition, être dénombrés par quiconque, ils sont nécessairement exclus de la mesure de la délinquance, qui ne peut jamais être autre chose que la mesure de la délinquance « mesurable »

Fiche eduscol 1^{ère}

Question 38 : Quel est le problème soulevé dans le document ?

Document 19 : Les normes changent

Ensuite, les comportements entrant dans la catégorie des actes délinquants ne forment pas un ensemble figé. Toute modification du code pénal entraîne en effet une redéfinition du champ de la délinquance : l'avortement, les pratiques homosexuelles, la prostitution ont longtemps été pénalisés et ne le sont plus aujourd'hui en France ; à l'inverse, la conduite en grand excès de vitesse (50 km/h au dessus de la limite autorisée), est récemment devenu un délit passible d'une peine d'emprisonnement en cas de récidive. La comparaison des mesures de la délinquance entre deux périodes (ou entre deux pays) ne devrait donc se faire qu'à champ constant, ce qui est difficile au regard des évolutions constantes des normes juridiques.

Fiche eduscol 1^{ère}

Question 39 : Quelles sont les deux problèmes soulevés dans le document ?

Question 40 : Donnez des exemples

Document 20 :

« Chaque année, la direction de la Police judiciaire publie un décompte des faits constatés par la police et la gendarmerie et transmis à la Justice. De fait, cette statistique est partielle. D'abord, la police n'a bien entendu pas connaissance de tous les faits délictueux : lorsqu'il y a des victimes, elles

ne se manifestent pas toujours ; et, lorsqu'il n'y en a pas, la détection des infractions repose sur la surveillance et les investigations des services, qui ne sauraient tout saisir. Par ailleurs, cette statistique ne couvre pas les infractions de circulation routière, ni celles traitées exclusivement par des services spécialisés (Inspection du travail, Impôts, Douanes, etc.). Les contraventions en sont également exclues. Enfin, il advient que certains faits, bien que connus, soient laissés sans signalement judiciaire et échappent à l'enregistrement. ***Si cette statistique policière ne représente qu'une partie de la délinquance, du moins pourrait-on penser que son évolution est sensiblement parallèle à celle de l'ensemble.***

Source : Bruno Aubusson, Nacer Lalam, René Padieu, Philippe Zamora : *Les statistiques de la délinquance*, Insee, France .Portrait social 2002-2003

Question 41 : Expliquez la phrase en italique

Question 42 : Quelles sont les problèmes soulevés dans le document ?

Question 43 : Quelles sont les raisons qui peuvent expliquer qu'une personne ne porte pas plainte ?

Document 21 : Les actes non connus

Lorsque les victimes s'adressent aux forces de police, les interactions qu'elles ont avec ces dernières sont déterminantes de la façon dont leur cas va être traité. Leur démarche peut ne pas donner lieu à un constat d'infraction ou s'accompagner d'une requalification des faits : requalification de tentatives de vols de voiture en simple dégradation, d'une simple altercation en coups et blessures, etc. Selon les cas, les victimes peuvent être incitées à porter plainte ou, au contraire, à ne pas le faire.

Question 44 : Pourquoi les interactions entre la victime et la police sont déterminantes ?



Question 45 : Comment vont évoluer les statistiques sur la délinquance quand les contrôles de police augmentent ?

Une autre mesure de la délinquance est fournie par les enquêtes de victimation. Celles-ci consistent à demander aux individus composant un échantillon représentatif d'une population (au niveau national ou local) s'ils s'estiment avoir été victimes d'acte(s) délinquant(s) qui sont présentés dans une liste. Ces enquêtes permettent d'obtenir différents indicateurs, en particulier :

- taux de prévalence (mesure dans une population du pourcentage de personnes (ou de ménages) atteintes au moins une fois au cours de la période de référence) ;
- taux d'incidence (mesure du nombre de faits subis pour 100 répondants au cours de la période de référence) ;
- taux de renvoi (proportion de victimes qui disent avoir alerté la police ou la gendarmerie) ;
- taux de plainte (la proportion de victimes disant avoir déposé plainte).

La différence entre la criminalité réelle et sa mesure par les services de police et de justice

correspond au chiffre noir de la délinquance. Une estimation de la valeur de ce dernier peut résulter des enquêtes de victimation. Les enquêtes de victimation ou délinquance « auto-déclarée » permettent de tenir compte des données écartées par les statistiques policières, telles que les infractions n'ayant pas fait l'objet d'une plainte ou n'ayant pas été résolues. C'est la délinquance « vécue » et non pas seulement la délinquance « connue ». Ces enquêtes sont réalisées chaque année auprès d'un échantillon représentatif.

Document 22 : Les enquêtes de victimation

C'est la délinquance "vécue", pas seulement la délinquance "connue". C'est ainsi que sont parfois présentées les enquêtes de victimation, par opposition aux chiffres de l'insécurité habituellement communiqués par la police et la gendarmerie. Ces enquêtes interrogent en effet des gens directement sur les actes de violence ou les vols qu'ils ont subis et sur leur ressenti. Une démarche à l'opposé de celle qui consiste à compter les plaintes enregistrées dans les commissariats ou les actions menées par les services de police. Depuis 2007, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) intègre des enquêtes de victimation dans son rapport annuel. 4,7 millions de vols ou tentatives de vol ont été subis en France en 2009, selon les réponses collectées dans les enquêtes de victimation. C'est trois fois plus que le nombre de plaintes déposées, estimé à environ 1,5 million, soit un taux de plainte de 32,5 %. Un taux qui a tendance à baisser, puisqu'il était de 36,4 % en 2006. La baisse des vols (- 12 % sur trois ans) constatée par le ministère de l'intérieur pourrait donc être moins forte en réalité, souligne l'ONDRP. Mais l'observatoire retient surtout que la tendance dégagée par l'enquête de victimation rejoint celle de la police : un léger recul. Concernant les violences contre les personnes hors du cadre familial, 824 000 personnes disent avoir subi au moins un acte en 2009 (1,6 % des plus de 14 ans interrogés). Si ce chiffre est stable, le nombre total d'actes (1,4 million, soit 1,7 acte par victime dans l'année) est en hausse. Le taux de plainte, pour les violences physiques, est de 26 %, celui des violences sexuelles n'est que de 9 %. Celui des violences survenues dans le ménage ne dépasse pas 7 %. Les spécialistes soulignent que le champ des actes notés dans les enquêtes de victimation est beaucoup plus large que celui des chiffres de police et gendarmerie. On y trouve notamment les insultes et menaces, qui ont des taux de plainte très faibles (4 et 11 %) : 3,3 % des gens ont dit avoir subi des menaces, 9,8 % des injures. L'enquête de victimation a aussi la particularité de mieux mettre en lumière les violences subies au sein du ménage. Pour cela, un questionnaire "auto-administré", donc plus discret, est rempli par 13 000 personnes majeures (pour les autres domaines, l'enquête de victimation sonde deux groupes de 16 518 ménages et personnes de plus de 14 ans). Les violences au sein du ménage (415 000 victimes) représentent plus d'un tiers des violences physiques ou sexuelles (1,2 million de victimes). Les violences sexuelles hors ménage, elles, auraient touché 0,4 % des personnes.

Source : Alexandre Piquard, le 23/11/2010, <http://www.lemonde.fr/>

Question 46 : Qu'est-ce que le chiffre noir de la délinquance ? Qu'est-ce qu'une enquête de victimisation et quel est son intérêt ? Donnez des exemples pour montrer l'intérêt des enquêtes de victimisation

Document 23 : Les enquêtes de délinquance auto-déclarée

On peut aussi évoquer les enquêtes de délinquance auto-déclarée qui invitent un échantillon d'une partie de la population à déclarer, avec des garanties d'anonymat, les infractions dont il est l'auteur. « L'hypothèse est que les auteurs seront beaucoup plus sincères que devant un policier ou un magistrat : face à l'enquêteur, ils ne risquent rien à se comporter ainsi. Et, effectivement, les taux de personnes auteurs d'une ou plusieurs infractions qu'on obtient par cette méthode sont tout à fait spectaculaires ».

Fiche eduscol 1^{ère}

Question 47 : Quel est l'intérêt de cette technique ? Quelles sont les limites ?